

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
COMITE SYNDICAL DU
22 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 22 janvier,
À 16h,

Les membres du Conseil syndical du syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique se sont réunis, au siège, à Saint-Nazaire, sur convocation de son Président, faite selon les conditions fixées à l'article L. 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales et conformément aux statuts du syndicat, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de délégation d'attributions du Comité syndical au Président (en application de l'article L5211-10 du CGCT) :

1. Organisation politique du syndicat mixte
Pas de délibération

2. Organisation administrative du syndicat mixte
Pas de délibération

3. Ressources humaines
Pas de délibération

4. Finances
 - 4.1 Débat d'orientations budgétaires 2021 du Budget principal (SPA) et du Budget annexe (SPIC)

5. Contrats divers et autres
 - 5.1 Avenant n°4 au Contrat de délégation de service public du port fluvial de Nort-sur-Erdre

6. Travaux
Pas de délibération

Sont présents et ont émargé la feuille de présence :

Délégués représentant le Département de Loire-Atlantique

Philippe GROSVALET
Lydia MEIGNEN
Christiane VAN GOETHEM
M CHOUBRAC suppléant de Bernard LEBEAU

Délégués représentants la commune de Piriac sur mer
Daniel ELOI
Gaël BOURDEAU

Délégué représentant la commune de La Plaine sur mer
Séverine MARCHAND

Délégué représentant la commune de Saint-Michel-Chef-Chef
Eloïse BOURREAU-GOBIN

Délégué représentant la commune de Préfailles
Serge BODY suppléant de Claude CAUDAL

Délégué représentant la commune de Pornic
Jean MONTAVILLE

Délégué représentant la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
Jean Michel BRARD.

Délégué représentant la commune de La Turballe
Didier CADRO

Délégué de la commune du Croisic
André BOUCHER suppléant de Jean-Yves JEGOU

Assistent également : Gildas GUGUEN, Directeur du Syndicat mixte, Michel GENTHON, Directeur Adjoint, Jérôme PUYBAREAU, Responsable Administratif et Financier, Martine MORISSEAU Référente Administrative et Financière, François GUERIN Responsable Grands Travaux, Julien SAVARIT Commandant de ports, Valérie BOULAIN Assistante, Mme Séverine GUILLOU, service infrastructures voies navigables au Département, mise à disposition du Syndicat mixte

Madame VANGOETHEM est désignée pour occuper les fonctions de secrétaire de séance.

M GROSVALET procède à l'appel : sont absents et excusés, Bernard LEBEAU suppléé par André CHOUBRAC, Claude CAUDAL suppléé par Serge BODY, Jean-Yves JEGOU suppléé par André BOUCHER, Danielle RIVAL pouvoir à Christiane VAN GOETHEM.

Les conditions de quorum étant réunies, le Conseil a pu valablement délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2021

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président adresse ses vœux aux membres du Comité Syndical ainsi qu'à tout le personnel du Syndicat mixte. Il explique que, malgré les circonstances très particulières que nous avons vécu au cours de cette année 2020, le Syndicat mixte, fraîchement créé, a su s'adapter aux divers aléas, dont la COVID. Il mentionne avoir vanté les mérites de cette mutualisation au Maire de la Baule qu'il a rencontré juste avant la tenue de cette séance.

Pour cette première année, il souligne les difficultés qui ont été celles du Syndicat mixte, dans la reprise de la gestion des ports en régie notamment. Comparé aux Communes qui connaissent tous les usagers, tous les locataires, il a fallu prendre contact, faire connaissance, se faire accepter et démontrer notre savoir-faire. Il a également fallu prévoir les investissements nécessaires et engager un des plus gros chantiers de la façade atlantique actuellement, sur le port de la Turballe avec toutes les études et dossiers administratifs que cela comporte.

Après sa rencontre vendredi dernier avec le Sous-préfet, la Présidente de la Région, le Président de CAP Atlantique et le Maire de la Turballe, pour le lancement des travaux de la Turballe, il se félicite d'avoir pu commencer ce chantier en temps et en heure, et d'avoir mené en même temps la délégation de service public de Pornic, qui a été un travail précis de fond avec l'examen des candidatures et la négociation avec les candidats.

Il salue, en son nom et aux noms des élus, le travail des équipes du Syndicat mixte autour de son Directeur, Gildas GUGUEN. Il relève qu'en cette période de pandémie, il n'était pas évident de reprendre toutes les compétences et qu'en tant que Président il est très satisfait, et espère que d'autres personnes rejoindront le Syndicat mixte dans les mois et années à venir pour continuer de le construire.

Il ajoute avoir réussi à rassembler tous les acteurs du territoire pour accueillir la Solitaire du Figaro pendant 6 ans sur la Loire-Atlantique, qui accueillera donc, chaque année, le départ et l'arrivée de l'épreuve. Ce qui va permettre de faire rayonner l'identité maritime de la Loire-Atlantique.

Il indique que les indicateurs financiers du Syndicat mixte sont plutôt très satisfaisants, et il encourage à ce que cela continue dans ce sens.

Avec l'autorisation du Président, Monsieur Gildas GUGUEN, Directeur du Syndicat mixte, prend la parole, il adresse ses meilleurs vœux, au nom de toute l'équipe du Syndicat mixte et en son propre nom, aux élus du Comité syndical. Il formule le souhait que cette année soit placée sous le signe d'une liberté enfin retrouvée. Il adresse ses remerciements à Monsieur le Président pour les propos tenus à l'adresse de tout le personnel du Syndicat.

Il remercie, à son tour, l'ensemble du personnel du Syndicat mixte pour son travail, son engagement, son implication dans les dossiers. Il remercie également l'ensemble des élus, qui a aussi, et avant tout, sa part de réussite de ce bilan plutôt positif.

Monsieur le Président évoque la délégation de service public de Pornic et précise que, dans les années qui viennent, nous de nouvelles recettes seront générées par ces nouveaux contrats de DSP.

Il rappelle que les différents ports qui ont intégrés le Syndicat mixte, sont traités à part égale, que ce soit des petits ou grands ports, ils bénéficient d'investissements lourds afin d'améliorer l'aspect patrimonial et touristique pour le territoire.

Il explique que la Solitaire du Figaro, aura, certes, un coût assez important, mais qu'il a souhaité organiser un pôle des grandes collectivités pour financer sa venue pendant 6 ans. De fait, il a eu l'accord, pour financer ce partenariat, de la Région, de la Métropole de Nantes, de la Ville de Saint-Nazaire et du Grand port maritime, ainsi que l'acceptation que le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique puisse y participer.

Il souhaite que, dans la mesure du possible, chaque port maritime du Syndicat mixte puisse y participer, à travers l'organisation d'un départ ou d'une arrivée... tout cela étant fonction du tirant d'eau des bateaux.

L'ordre du jour peut alors être abordé

A la demande de Monsieur le Président, Gildas GUGUEN, Directeur du Syndicat mixte, présente le rapport 2021 d'orientations budgétaires du Syndicat mixte pour le budget principal et pour le budget annexe des ports en régie.

4.1 Débat d'orientations budgétaires 2021 du Budget principal (SPA) et du Budget annexe (SPIC)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions comptables et budgétaires M14 et M4 ;

Considérant les dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités et leurs établissements publics doivent organiser chaque année un débat sur leurs orientations budgétaires, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Entendu le rapport du Président,

Le rapport d'orientations budgétaires permet aux membres du Comité syndical d'avoir une vision des réalisations de l'année écoulée, d'appréhender l'environnement juridique et financier ainsi que les éléments pesant sur la préparation de l'exercice budgétaire à venir, tout en prenant connaissance de la stratégie financière et budgétaire proposée concernant notre établissement public.

À l'issue de cette présentation, les membres du comité syndical sont invités à débattre des orientations proposées qui sous-tendent l'élaboration du budget primitif 2021.

La délibération permet de prendre acte, par un vote, que la présentation et le débat sur les orientations budgétaires du syndicat mixte des ports ont bien eu lieu.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique conclut sa **première année d'existence**. À l'instar de l'ensemble des acteurs de la vie économique, sociale, associative et culturelle, 2020 restera, pour notre établissement public, une année particulière du fait de la pandémie liée à la COVID-19.

La **crise sanitaire** qui s'est déclarée, à l'échelle nationale, à partir de mars 2020 a tout de même compliqué sa mise en route et son fonctionnement, sans toutefois l'entraver.

Ainsi, le confinement appliqué au printemps, a, dans un premier temps, compliqué l'installation des instances et la fluidité des circuits d'information et de validation et imposé l'accélération de la mise en place d'outils à distance (visioconférences, dématérialisation des contenus, télétravail...).

Ce **premier confinement** a fortement réduit l'activité économique, sociale et culturelle, mettant à mal l'économie du pays, fragilisant les entreprises, le salariat et donc augmentant la précarité de nombre de nos concitoyens. L'activité portuaire professionnelle et de plaisance en a directement souffert.

Au-delà des entreprises, les collectivités locales ont vu leurs recettes baisser significativement. C'est le cas du Département de Loire-Atlantique dont une partie importante des recettes de fonctionnement est corrélée aux ventes de biens immobiliers anciens, au travers des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Une situation d'autant plus problématique que, dans le même temps, le Conseil départemental, dont l'aide et l'accompagnement social constituent des compétences majeures, voit ses dépenses augmenter mécaniquement.

Or, à ce jour, le Syndicat mixte reste fortement dépendant des apports financiers du Département tant qu'il n'est pas encore en mesure de renforcer son autonomie financière aux moyens de la palette des services qu'il sera susceptible de mettre en place dans ses ports, mais surtout des redevances qu'il pourra toucher au fil des renouvellements des divers contrats de délégation de service public. Une dégradation des finances de la collectivité territoriale serait donc susceptible d'avoir des conséquences indirectes sur les ressources du Syndicat mixte, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Si l'activité est fortement repartie depuis la fin du premier confinement, et que le **deuxième confinement**, toujours en cours au moment de la présentation des orientations budgétaires, n'a pas entravé avec la même puissance la marche de l'économie, il n'en demeure pas moins qu'il faut et faudra rester vigilants sur les indicateurs de santé financière des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

En parallèle à la crise sanitaire, **2020 aura vécu au fil du feuilleton du Brexit** qui s'est achevé le 31 décembre dernier par la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union Européenne, après un accord commercial obtenu in extremis.

Cet événement n'est pas sans conséquence pour la pêche professionnelle et l'activité des ports, dont les ports de pêche du syndicat mixte : La Turballe et Le Croisic. Les eaux britanniques, très poissonneuses, attirent de nombreux pêcheurs du continent : Français, Belges, Hollandais, Allemands ou Danois...

L'accord permet d'éviter l'interdiction totale d'accès aux eaux britanniques, mais les pêcheurs européens ont toutefois dû se résoudre à une réduction de leurs quotas de pêche dans ces mêmes eaux. Ceux-ci, en effet, sont appelés à baisser progressivement de 25 % d'ici 5 ans et demi, soit d'ici au 1^{er} juin 2026. La France a obtenu une préservation des accès dans les 6/12 milles comme dans la zone économique exclusive jusqu'à cette date. Les modalités de mises en œuvre restent encore floues : **progressivité de cette réduction, règles sur les antériorités de pêche, espèces concernées, clés de répartition entre les États membres...** Des négociations complémentaires ont débuté depuis le 1^{er} janvier 2021. Des mesures d'accompagnement sont proposées par l'État afin de soutenir la filière dans cette transition.

Il est important de rappeler ici **les objectifs du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique** issus de ses statuts. *La création du syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique a pour but de répondre aux enjeux majeurs du développement de la façade maritime du territoire, par la coordination de l'activité portuaire en matière de pêche, incluant l'aménagement des ports et des équipements commerciaux attenants, et par la coordination et l'extension de l'offre de plaisance qui participe du développement des territoires. La nécessité d'une mutualisation accrue répond par ailleurs, au besoin d'adapter l'offre aux attentes de tous les usagers en*

recherchant une rationalisation des coûts de fonctionnement et d'investissement des infrastructures portuaires.

RETOUR SUR 2020

Conformément à ses objectifs, le syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, tout en confortant son installation administrative et technique, s'est concentré sur l'entretien du patrimoine portuaire pour maintenir un niveau d'équipement garantissant l'attractivité et l'accessibilité de ses ports, et sur les premiers gros travaux indispensables pour répondre aux enjeux d'avenir de secteurs (plaisance et pêche notamment), en pleine mutation.

Travaux et investissements du syndicat mixte sur les ports

Les ports en régie du syndicat mixte

Malgré la crise sanitaire, le **niveau des ventes de prestations** des ports en régie (mouillages, descentes à la cale, grutages, carénages etc...) s'est maintenu à un niveau élevé. Ainsi les 3 ports ont réalisé près de 500 000€ de prestations hors TVA. Le montant 2020 budgété de 537 000€ n'est pas atteint, mais, au vu du contexte très particulier de l'année 2020, il était possible d'envisager une situation beaucoup plus défavorable à la clôture de l'exercice. Au final, les trois ports en régie ont réussi à maintenir un niveau d'activité, sur l'année, tout à fait acceptable, avec un pic notable sur la saison estivale. À la fin du premier confinement, les usagers ont démontré leur attachement profond à la mer et aux activités nautiques et sont revenus nombreux profiter des plaisirs de la navigation. De même que, dans le contexte de la crise sanitaire qui a vu la plupart de la clientèle touristique française rester sur le territoire national, les ports de plaisance du Syndicat ont enregistré, durant la saison estivale, des niveaux de fréquentation très élevés. Il est à noter que les investissements réalisés par le Syndicat mixte, notamment sur l'avant saison, ne sont sans doute pas étrangers à ce succès. Ainsi :

Port de la Gravette à la Plaine-sur-mer

Mutualisés entre les 3 ports :

- Vidéo protection (19 500€)
- Contrôle d'accès – barrières (37 500€)
- Contrats d'entretien des grues et des aires de carénage
- Nouveau logiciel de gestion portuaire en cours d'évaluation

Investissements spécifiques au port de la Gravette :

- Changement des barrières d'accès (10 000€)
- Nouveau bateau de servitude (46 000€)
- Travaux de sécurité sur la grue

Port de la Pointe Saint-Gildas à Préfailles

Mutualisés entre les 3 ports :

- Vidéo protection (19 500€)
- Contrôle d'accès – barrières (37 500€)
- Contrats d'entretien des grues et des aires de carénage
- Nouveau logiciel de gestion portuaire en cours d'évaluation

Investissements spécifiques au port de la Pointe Saint-Gildas :

- Travaux d'urgence sur les mouillages (165 349€)
- Nouveau ponton flottant (40 500€)
- Palan grue (19 000€)
- Divers : barrière, balise ilot, palonnier (15 000€)

Port de Comberge à Saint-Michel-Chef-Chef

Mutualisés entre les 3 ports :

- Vidéo protection (19 500€)
- Contrôle d'accès – barrières (37 500€)
- Contrats d'entretien des grues et des aires de carénage
- Nouveau logiciel de gestion portuaire en cours d'évaluation

Investissements spécifiques au port de Comberge :

Le port de Comberge n'a pas connu en 2020 d'investissements notables dans l'attente des études liées au retrait des mouillages et à l'évacuation des eaux du Calais.

Les ports du syndicat mixte en délégation de service public

L'activité en investissements s'est orientée principalement sur le **port du Croisic** en raison des diagnostics déjà présents lors de la prise en main du domaine maritime par le syndicat.

Le syndicat n'ayant pas de marchés publics disponibles, les six premiers mois ont été consacrés à la passation de marchés de travaux.

Ainsi les travaux d'entretien de la jetée du Tréhic ont pu être prolongés. 1 200 m² de parements ont ainsi été traités.

Les travaux de rénovation du quai 37 face à la capitainerie, ont débuté avec quelques mois de retard en raison du confinement, mais se terminent en février 2021.

Le marché à bon de commande « voirie » disponible en octobre 2020, nous a permis de réaliser 5 000 m² de surface de revêtement.

De nombreuses zones localisées de murs ont été traitées dans le cadre du marché à bon de commande « rejointoiement ».

Un focus sur les études et travaux réalisés en 2020 dans le cadre du projet spécifique d'aménagement du **port de La Turballe** est plus particulièrement détaillé plus loin (cf. « perspectives 2021 »).

En dehors de cet investissement important, une réparation de quai suite à un affaissement a été réalisée, 7 échelles de quai et 10 bollards ont été également acquis.

Une équipe renforcée au fil des mois

L'équipe du syndicat mixte a démarré avec 9 agents à temps plein :

- un directeur général
- un directeur adjoint en charge de l'exploitation
- une référente administrative et financière
- un responsable patrimoine
- un commandant de port
- 4 agents portuaires sur les ports en régie (la Plaine, Préfailles et Saint-Michel)

Progressivement, plusieurs recrutements sont intervenus :

- une assistante
- une référente administrative pour les ports en régie
- un responsable administratif et financier
- un responsable grands travaux

Au 1^{er} janvier 2021, l'équipe est constituée de 13 agents, dont 8 au siège et 5 répartis dans les 3 ports gérés en régie directe. Aux fins d'organiser, au mieux, le travail de l'ensemble de ces agents tout en se conformant aux évolutions législatives impactant la fonction publique, notamment territoriale, de garantir le bien-être et la santé au travail de tous les agents, de se doter des outils indispensables au bon fonctionnement régulier du Syndicat..., de nombreuses actions ont été entreprises en 2020, dont :

- mise en œuvre des outils de gestion des ressources (ressources humaines, informatique, logiciel de gestion, facturation, marchés publics...)

- obligations liées aux ressources humaines (mise en place du protocole de temps de travail, tickets restaurant, astreintes, CET, entretiens professionnels...)
- assurer et mettre en place les suivis avec la paierie départementale, le centre de gestion, le contrôle de légalité
- construction et suivi budgétaire et financier
- transfert et gestion des personnels des ports en régie
- création et gestion de la régie de recettes
- PV de transfert et de mise à disposition des biens
- intégration des biens meubles et immeubles dans l'inventaire, amortissements
- procédures liées aux travaux d'aménagement du port de la Turballe
- mise en place des premiers outils de communication

Cet aspect est détaillé plus loin, mais la charge de travail importante à laquelle est confronté le syndicat mixte **nécessite un renforcement progressif de ses moyens humains et techniques.**

LES PERSPECTIVES 2021

Au cours de cette nouvelle année, la montée en puissance du syndicat mixte se matérialisera au travers de plusieurs axes.

Un programme d'investissements ambitieux

Les ports en régie du syndicat mixte

La remise à niveau des mouillages des 3 ports en régie sera traitée cette année dans le cadre d'un marché à bon de commande spécifique.

Les cales de mise à l'eau feront l'objet de travaux sur ces mêmes trois ports en régie.

Port de la Gravette à la Plaine-sur-mer

Des premiers échanges ont eu lieu avec Madame la Maire concernant un projet de restructuration global de l'espace à terre de la zone portuaire, portant sur la capitainerie, le terre-plein, le stationnement, les circulations et un local à destination des plaisanciers.

La réhabilitation/reconstruction de la capitainerie se justifie par un escalier dangereux, des problèmes d'humidité et d'étanchéité des fenêtres, un atelier exigu, une non-accessibilité aux PMR...

Le terre-plein est l'objet de multiples conflits d'usages, notamment entre professionnels et plaisanciers. Ceux-ci portent classiquement sur la disponibilité des places de parking (places réservées aux professionnels parfois occupées par des plaisanciers), les horaires de mise à l'eau et de sortie d'eau des mytiliculteurs, les circulations (vitesse sur le terre-plein) et l'accès à la cale.

Enfin, les plaisanciers souhaitent disposer d'un local de réunion plus spacieux.

C'est donc l'organisation de l'espace terrestre dans son ensemble qui doit être étudiée, avec des hypothèses de déplacement de la capitainerie, et de création de parkings extérieurs à l'enceinte portuaire.

Les études de faisabilité de ce projet pourraient être lancées en cours d'année 2021 pour des travaux réalisés sur 2022.

Par ailleurs, il convient de mentionner le dragage du port de la Gravette qui sera réalisé à l'hiver 2021/2022, si les sédiments ne présentent pas de pollution nécessitant un traitement à terre (coût estimé à ce jour de 1,3M€).

Port de la Pointe Saint-Gildas à Préfailles

Le bâtiment abrite, outre la capitainerie, l'école de voile et la salle de réception. Par ailleurs, l'enceinte portuaire intègre le parking du sémaphore, zone d'accueil du site touristique de la Pointe Saint-Gildas. L'ensemble de ces biens faisant partie du patrimoine portuaire, ils ont été mis à disposition du syndicat mixte dans le cadre du transfert de compétence.

La Commune souhaitant conserver l'usage de ces infrastructures, du moins celles dont l'affectation purement

portuaire est à discuter, une convention d'autorisation d'occupation temporaire de longue durée, est en cours d'élaboration, précisant les conditions de cette utilisation.

L'aménagement du site de la Pointe Saint-Gildas fait l'objet d'une réflexion urbaine menée par la Commune, laquelle intègre les exigences des usages portuaires, notamment en termes de circulation et de stationnement. En ce qui concerne plus particulièrement le port, le conseil de régie a évoqué la nécessité de mener une réflexion permettant d'augmenter la capacité d'accueil de la voile légère, qui est aujourd'hui saturée. Il s'agit notamment de revoir l'usage de la plateforme sud, principalement dédiée aujourd'hui au stationnement.

Par ailleurs, il est nécessaire de repenser l'aménagement de la capitainerie afin d'en améliorer les fonctionnalités : accès au terre-plein, salle de pause, isolation thermique, visibilité sur le plan d'eau, accès à l'atelier...

En 2021, l'ensemble de ces thématiques seront abordées, notamment dans le cadre d'un échange approfondi avec la Commune, et une étude de programmation pourrait être lancée.

Port de Comberge à Saint-Michel-Chef-Chef

Le port fait l'objet d'un dépôt récurrent de sable et de vase. L'évacuation des eaux du Calais qui se fait dans l'enceinte du port via 4 écluses (hors d'usage), permet, à marée basse, une chasse naturelle des sédiments par les chenaux d'évacuation, mais crée, par contre-coup, des buttes de sable limitant le tirant d'eau.

Le port de Comberge fait actuellement l'objet d'un retrait des mouillages usagers et d'une mise à niveau du fond (régalage des sédiments) pour un coût de 48 000€ (titulaire entreprise Charier TP). Cette première opération permettra la pose des nouveaux mouillages, avant l'ouverture du port au printemps, dans le cadre du marché à bon de commande commun aux 3 ports.

L'effet du régalaage des sédiments sur le tirant d'eau du port sera suivi dans le temps, afin d'envisager cette technique comme méthode alternative à un dragage. Une bonne chasse des sédiments nécessite cependant un changement des écluses, dont la prise en charge partagée avec la Commune est en cours de discussion.

Par ailleurs, le garde-corps de 170 mètres de long, bordant aujourd'hui la jetée sud, sera changé au cours du premier trimestre (68 000€), et les travaux de rehaussement du muret de la digue nord sont prévus en ce début d'année pour une durée de 2 mois afin d'éviter un ensablement en provenance de la plage (39 000€).

Les ports du syndicat mixte en délégation de service public

De nombreux diagnostics sont en prévision sur l'ensemble des ports sous délégation. Des travaux de restauration de parements sont, néanmoins, d'ores et déjà prévus sur les ports de **Pornic** (Vieux port) et du **Croisic**, qui présentent les éléments portuaires patrimoniaux les plus remarquables mais également ceux qui ont le plus subi les affres du temps et de l'érosion. Soucieux, néanmoins, de préserver et mettre en valeur son patrimoine portuaire historique, le Syndicat mixte entend apporter une attention particulière à ces joyaux historiques.

Les travaux d'aménagement du **port de La Turballe**.

Ils constituent un dossier bien entendu majeur pour le Syndicat mixte.

Pour rappel, l'autorisation de programme comprend une enveloppe de 53M€ et constitue une manne d'heures de travail conséquente pour des entreprises essentiellement issues du bassin local.

L'année 2020 a été consacrée :

- à l'instruction de la procédure d'Autorisation Environnementale Unique, les arrêtés préfectoraux ont été délivrés le 18/12/2020
- à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre confié à BRL et SCE avec les études de conception
- à la passation du marché de travaux avec la notification au groupement Charier le 20 octobre 2020
- à la préparation du chantier (études d'exécution, investigations complémentaires, viabilisation de la base vie, aménagement des accès)

L'année 2021 sera consacrée aux travaux, avec :

- à compter de début février, la démolition des box et la création d'un accès à la mer
- la construction à l'avancement de la digue ouest et du terre-plein de réparation navale
- le début de la construction de l'épi des Brebis à compter de septembre

Les travaux du quai EMR et les VRD du terre-plein de réparation navale débuteront courant 2021. L'ensemble se poursuivra jusqu'à fin juin 2022

Après un contrôle visuel des installations et la surveillance des ouvrages effectués en 2020 sur les 3 ports fluviaux de **Nort-sur-Erdre**, **Sucé-sur-Erdre** et **Blain**, des opérations de taille des végétaux et de rejointoiement de digues et de quais y seront programmés à partir de 2021.

Par ailleurs, un projet de passerelle piétonnière spécifique est étudié par les services de la Commune de Nort-sur-Erdre sur l'emprise portuaire. Le Syndicat mixte devrait être appelé à y participer, notamment pour la partie « scellement des pieds de passerelles ».

La démarche « Ports Propres » engagée par le **port de Piriac-sur-Mer** servira de tremplin à une réflexion étendue à l'ensemble des ports du syndicat et devant déboucher, à terme, sur une certification « Ports Propres » de l'ensemble de ses sites portuaires.

Le renouvellement des concessions portuaires

La procédure de renouvellement de la DSP des **ports de Pornic**, lancée en 2020, arrive à son terme. Le comité syndical délibérera prochainement sur le candidat retenu et sur le nouveau contrat de concession. Ce nouveau contrat entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 10 ans.

Les deux ports du Croisic et de La Turballe sont gérés dans le cadre d'une concession unique dont le titulaire est la SAEML Loire-Atlantique Pêche Plaisance, et dont le contrat conclu le 29 novembre 2010, arrive à échéance le 31 décembre 2022. La procédure de renouvellement de cette concession sera lancée au deuxième semestre 2021. Il est prévu que le contrat de concession soit attribué en septembre 2022, la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat étant le 1^{er} janvier 2023.

Un accompagnement renforcé en moyens humains et techniques

Compte tenu de l'expérience acquise depuis l'installation du syndicat mixte, priorité est donnée en 2021 au renforcement des moyens humains sur les ports en régie.

Ainsi, suite à la création du poste lors du comité syndical du 8 décembre, **un.e adjoint.e au commandant de port** sera recruté(e) d'ici le printemps avec un double objectif :

- renforcer les tâches liées à la police portuaire qui s'exerce sur l'ensemble des ports du syndicat mixte
- développer davantage les actions de mutualisation et l'exploitation entre les 3 ports en régie

Toujours dans la perspective d'amélioration du service aux usagers des ports en régie, **1 des 3 emplois saisonniers** qui viennent chaque année sur la période estivale, arrivera dès le mois d'avril 2021, et restera jusqu'à fin octobre 2021.

Plusieurs **cabinets conseils** accompagneront le, encore jeune, syndicat mixte des ports afin de renforcer l'organisation et la pertinence des choix qui sont faits par les élus sur proposition des équipes administratives et techniques du syndicat mixte. De nouvelles études seront de nouveau menées en 2021, notamment en matière financière ou de ressources humaines.

Ainsi, une **analyse sur la conformité et l'optimisation des outils budgétaires** utilisés par le syndicat mixte jusqu'à ce jour va être lancée avec l'appui d'un cabinet expert.

En effet, le syndicat détient plusieurs budgets suivant les services considérés et en fonction de la qualification de Service Public Administratif (SPA) ou Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de l'activité exercée. Certains de ces budgets ne sont pas, à ce jour, utilisés. De ces qualifications dépendent l'application de la TVA et la possibilité de récupérer ou pas de la TVA ou du FCTVA. Il convient donc d'analyser la situation d'une part, sous un angle financier, budgétaire et comptable et d'autre part, sous un angle juridique et fiscal ; les deux étant obligatoirement liés. L'objectif étant d'optimiser le budget du syndicat.

L'**acquisition de nouveaux logiciels** permettra en outre au Syndicat mixte, d'améliorer, par exemple, la gestion

des plannings de agents, l'encaissement des recettes des prestations des ports en régie, ou la dématérialisation quasi complète du circuit de facturation.

Des actions de communications ciblées

Le syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique possède une convention d'accompagnement avec le Département de Loire-Atlantique sur les aspects de sa communication interne et externe.

Après le lancement, en tout début d'été, d'un site provisoire, le Syndicat mixte lance, d'ici le printemps prochain, un **site plus interactif et attrayant** qui présentera l'ensemble de ses ports, renverra l'utilisateur vers des services en ligne, comme par exemple le renvoi vers le site en ligne de réservation des ports en régie. Ce nouveau site sera un outil important d'information sur les travaux et aménagements en cours sur les ports, dont ceux de la Turballe.

Désormais, la Loire-Atlantique accueillera au moins jusqu'en 2026 **la course de la Solitaire du Figaro**. En 2021, le Syndicat mixte fera partie des partenaires aux côtés du Département de Loire-Atlantique, de la Région des Pays de la Loire, de Nantes Métropole, de la CARENE et à ce titre prévoit une participation financière annuelle de 102 000 €. Nous mettrons notre compétence et nos équipes au service de la réussite de ce bel événement sportif.

L'ambition du syndicat mixte en termes de communication est de privilégier une communication d'abord institutionnelle, tournée essentiellement vers les corps constitués.

TRADUCTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DES ORIENTATIONS 2021

Le Syndicat mixte possède 4 budgets, dont 2 sont activés : le budget principal pour les activités de Service Public Administratif (SPA) et le budget annexe des ports en régie pour les activités de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

En amont du vote de ces budgets le 19 février, nous présentons les orientations et grandes masses de ces deux budgets, tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissement.

Le budget principal SPA du syndicat mixte : une année 2021 très forte en investissements

En 2021, le budget principal du SPA se caractérisera principalement par une forte augmentation des recettes et dépenses d'investissement liées entre autres aux travaux d'aménagement du port de la Turballe. Autant d'investissements bienvenus dans une conjoncture économique complexe pour les entreprises et les salariés.

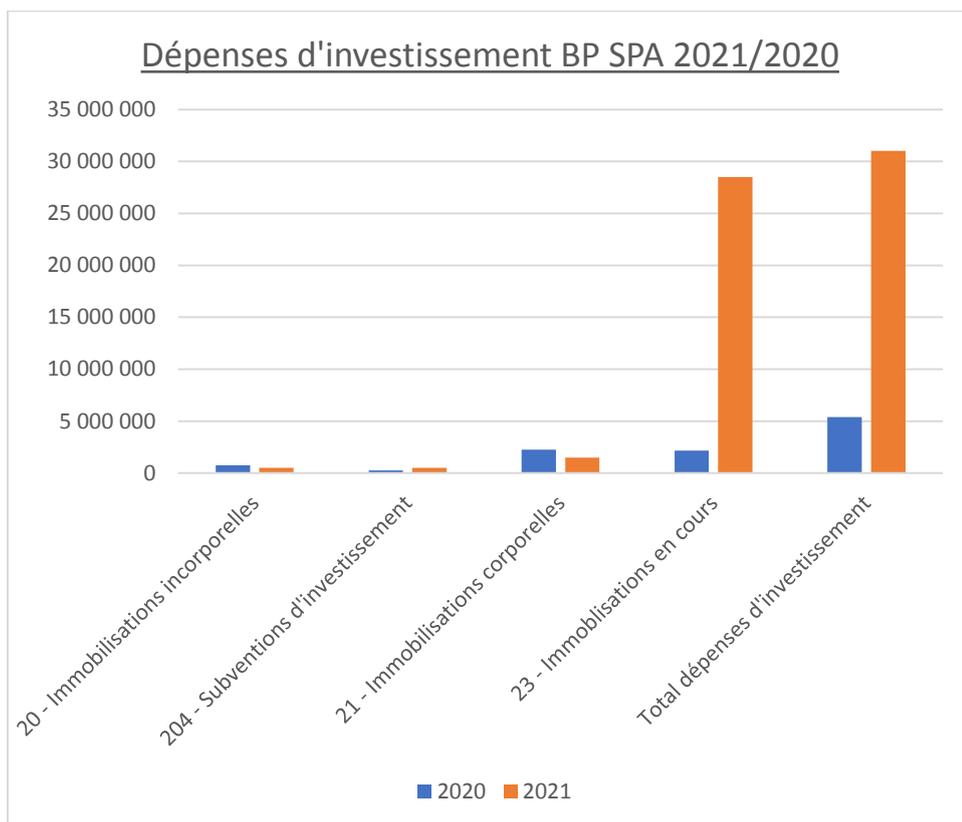
Ainsi, les **dépenses d'investissement** sont estimées, à ce jour, autour de 32,5M€ (multipliées par 6 par rapport au BP2020) et se répartissent ainsi :

500 000€ d'immobilisations incorporelles au chapitre 20 : il s'agira en priorité de faire face aux dépenses des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) et maîtres d'œuvre (MOE) sur le projet d'aménagement du port de La Turballe.

1 500 000€ d'immobilisations corporelles au chapitre 21 : soit l'entretien du patrimoine de nos ports hors ports en régie, comme par exemple des travaux de rejointoiement ou de voirie.

28 500 000€ d'immobilisations incorporelles au chapitre 23 qui correspondent aux travaux étalés sur plusieurs exercices budgétaires. C'est là que sont inscrits les crédits budgétaires prévus pour le port de La Turballe. Cet investissement est suivi dans le cadre d'une autorisation de programme qui sera actualisée lors du vote du Budget primitif 2021.

500 000€ de subventions d'investissement au chapitre 204 sont également prévues pour régler les engagements datant d'avant la création du Syndicat mixte (participations à l'élévateur de la Turballe, aux capitaineries de Gourmalon et de Piriac).



Ces dépenses seront couvertes par les **recettes d'investissement** suivantes :

Plus de 11 millions d'euros de subventions du Département dont 3,7 liés à la dotation statutaire.

1M€ de Cap Atlantique dans le cadre de son engagement sur le projet de La Turballe.

6M€ qui ont été notifiés par la Région des Pays de la Loire au titre du projet de La Turballe.

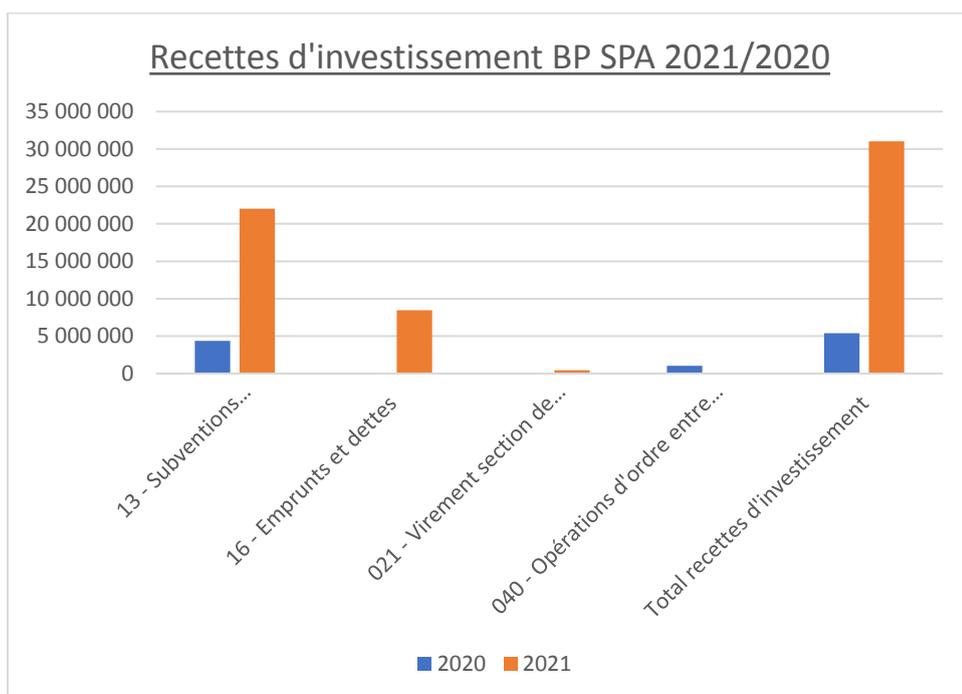
3 800 000€ de l'État via :

- les avances reçues sur les notifications de 4M€ intervenues fin 2020 dans le cadre des subventions issues du Pacte de Cordemais signé avec l'État
- l'engagement de 2M€ dans le cadre du plan de relance

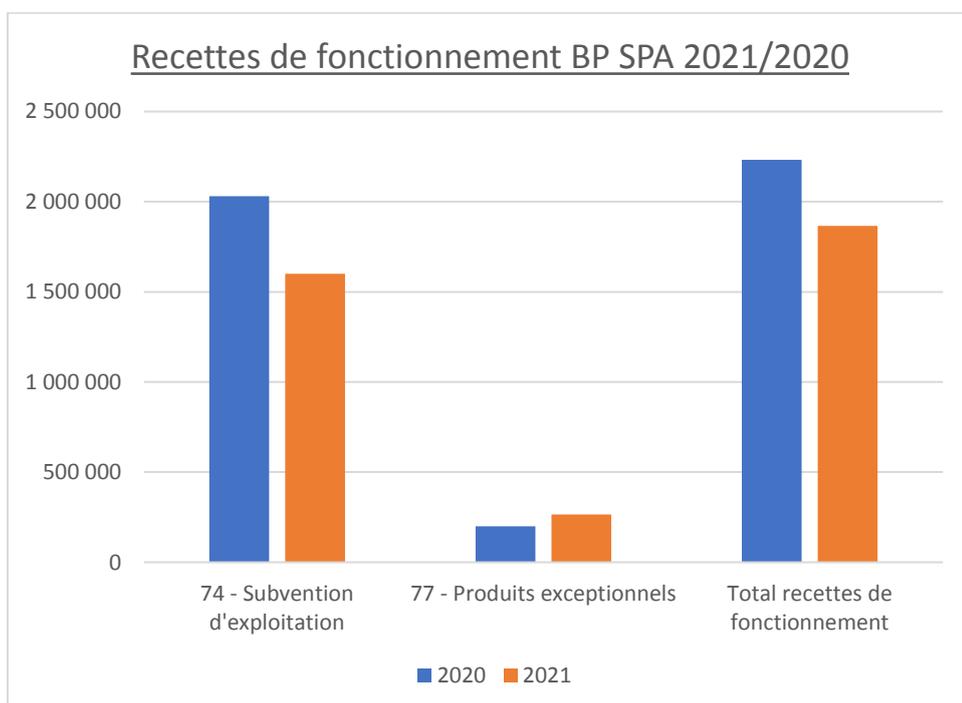
Au total, le chapitre 13 (subventions d'investissement) est doté de 22M€.

L'équilibre de la section d'investissement se réalise grâce à un virement de la section de fonctionnement de 400 000€ et un emprunt supérieur à 8M€.

Compte tenu des **excédents de fonctionnement et d'investissement attendus à l'issue du bilan définitif 2020**, le levier de l'emprunt ne sera vraisemblablement pas activé. Néanmoins, l'inscription d'une enveloppe provisoire permet au Syndicat mixte d'enclencher la démarche auprès des établissements bancaires. Certains d'entre eux ayant, d'ores et déjà, entamé des approches du Syndicat mixte en ce sens.



Les **recettes de fonctionnement** sont attendues à 1 865 000€ et proviennent de la subvention du Département pour 1,6M€, liée à la dotation statutaire. Une autre recette de 265 000€ correspond au remboursement des agents des ports en régie, pris en charge par le budget principal du syndicat mixte.



Quant aux **dépenses de fonctionnement**, elles se répartissent de la façon suivante : 485 000€ en charges générales au chapitre 011 (+ 12 % par rapport au budget primitif 2020)
 Dans les éléments notables des dépenses de charges générales, notons :

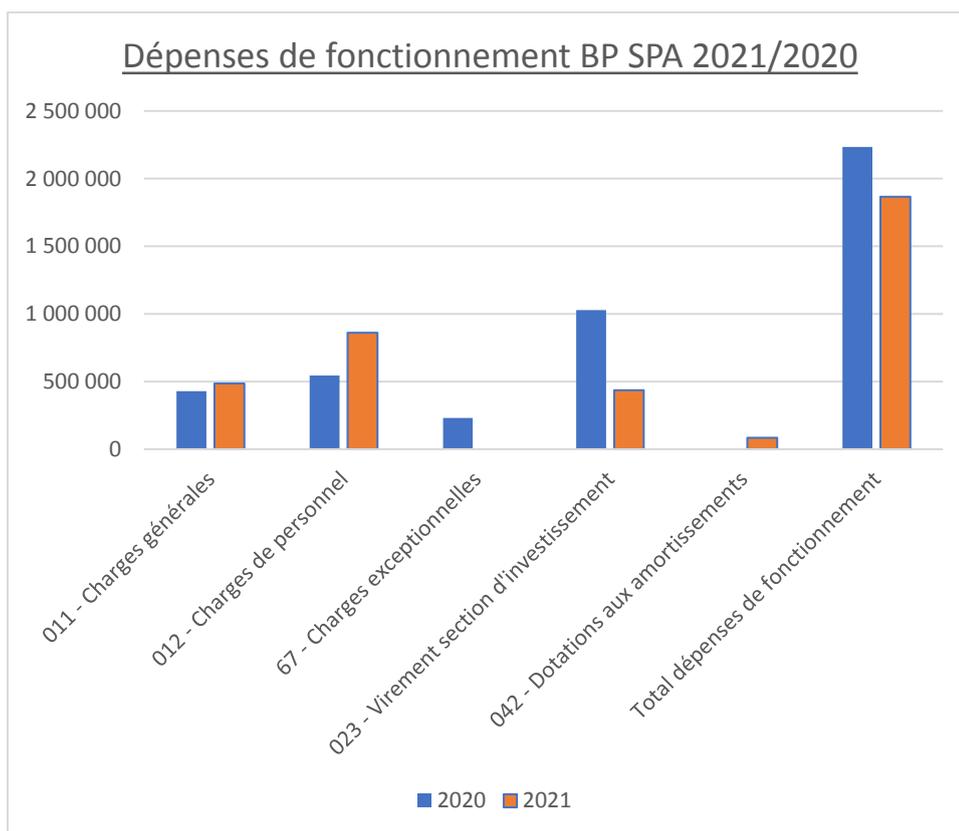
- la participation à la course du Figaro (102 000€)
- le coût lié au référé préventif sur la Turballe (22 000€)
- l'assurance du syndicat mixte (65 000€)
- l'étude concernant les modalités de gestion des ports de l'Erdre (25 000€)

860 000€ de charges de personnel au chapitre 012 (+ 57 % par rapport au budget primitif 2020). Cette augmentation sensible s'explique par plusieurs facteurs :

- les recrutements à venir d'un adjoint au commandant de port et d'un saisonnier longue durée sur les ports en régie
- les incidences budgétaires, en année pleine de plusieurs recrutements (responsable administratif et financier, responsable grands travaux, référente administrative des ports en régie) arrivés en cours d'année 2020
- le recrutement d'un poste de gestionnaire d'exploitation (avec mise à disposition au Département à hauteur de 50 %)
- le glissement vieillesse technicité (GVT = + 3 % environ par rapport à 2020)
- des revalorisations de régime indemnitaire justifiées par le déploiement d'efforts particulièrement sensibles et par un engagement sans faille des agents du Syndicat mixte dans cette phase sensible de démarrage et de mise sur les rails de la nouvelle structure

La section de fonctionnement devrait dégager autour de **400 000€ d'autofinancement** qu'il est prévu de virer à la section d'investissement (chapitres 023 et 021).

À noter que **les amortissements du budget général** qui correspondent aux immobilisations réalisées en 2020, seront de 85 000€ (budgétées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement aux chapitres 042 et 040).

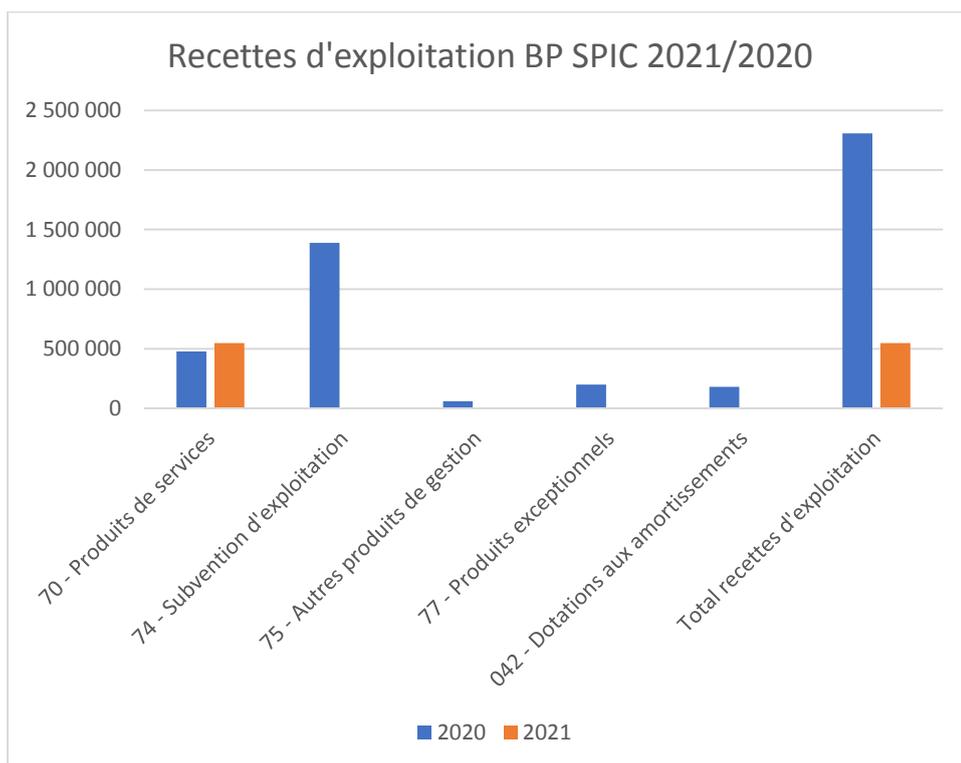


Le budget annexe SPIC du syndicat mixte : accentuation de la mutualisation des moyens et des investissements en 2021

Un des objectifs du syndicat mixte des ports est de mutualiser les moyens et les services. Les 3 ports qu'il gère en régie directe (Préfailles, La Plaine-sur-Mer et Saint-Michel-Chef-Chef) constituent, en la matière, un champ d'expérimentation extrêmement pertinent. Cela passe, bien entendu et en tout premier lieu, par les hommes et les femmes qui y travaillent au quotidien et que sont les agents portuaires. Les moyens techniques continueront d'être mis en commun (vidéo surveillance, contrôles d'accès, dispositifs de paiement en ligne...), et le fait de procéder à des marchés d'études ou de travaux communs, permettront d'optimiser leurs coûts. Rappelons que le budget annexe du SPIC récupère la TVA et qu'il doit s'autofinancer.

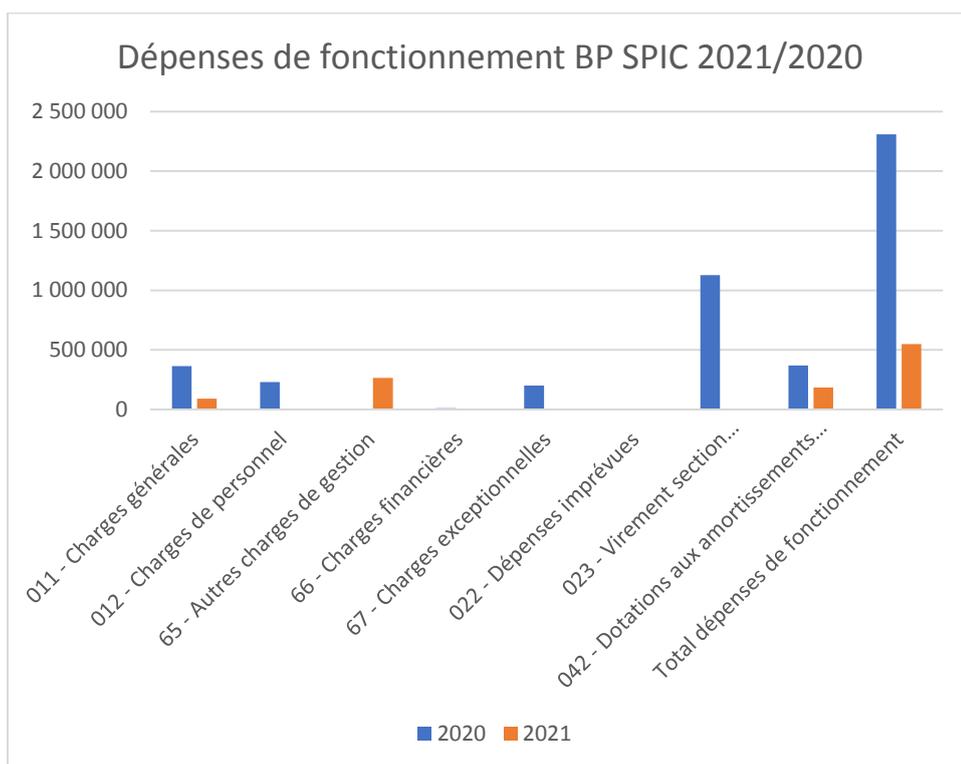
Les **recettes d'exploitation** sont attendues à un niveau supérieur à 500 000€ et correspondent aux seuls encaissements hors TVA des prestations vendues sur les ports en régie. Malgré la non-augmentation des tarifs en 2021, nous escomptons une augmentation du nombre d'utilisateurs attirés par un service renforcé et optimisé, et des équipements bien entretenus qui ne cessent d'être remis à jour. Bien entendu, cette prévision reste suspendue à l'évolution de la crise sanitaire et à ses impacts sur la fréquentation de notre littoral, et donc de nos ports.

Le budget du SPIC devant s'autofinancer, ces recettes constituent la seule source de dépenses pour le fonctionnement.

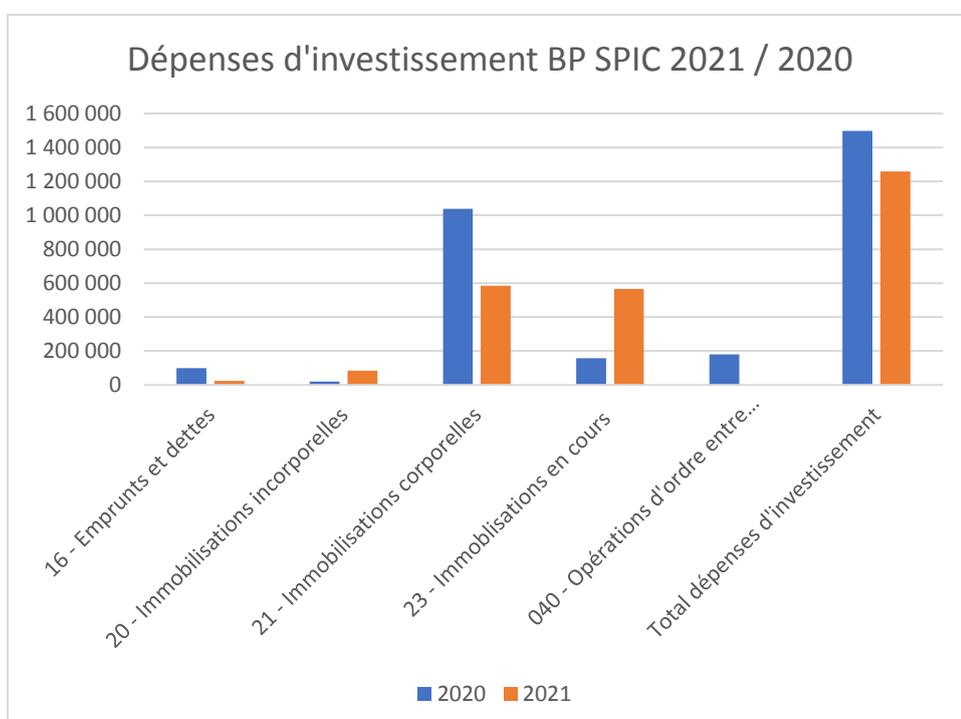


Les **dépenses de fonctionnement** se répartissent ainsi :

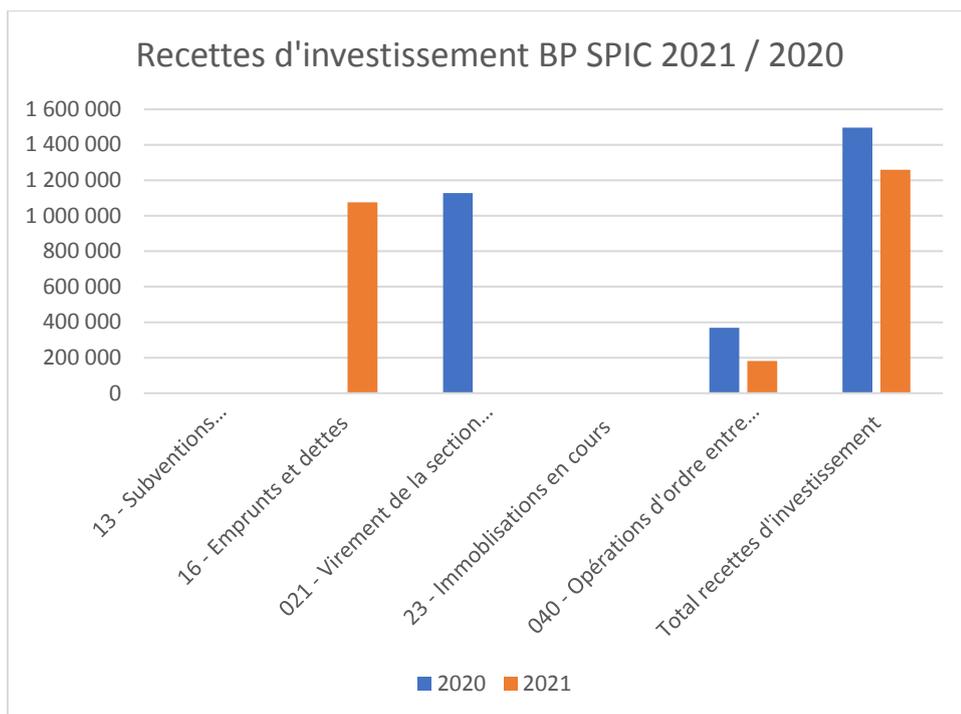
- autour de 90 000€ (- 74 % par rapport au budget primitif 2020)
- 265 000€ de remboursement des charges de personnel des agents portuaires (+ 15 % par rapport au budget primitif 2020) au budget principal SPA
- 5 500€ de remboursement des intérêts des emprunts contractés par les communes et transférés au syndicat mixte



Les **dépenses d'investissement** verront se concrétiser plusieurs dossiers attendus, comme le début du dragage du port de la Plaine-sur-Mer ou les études sur le réaménagement de ce même port, la rénovation de l'ensemble des mouillages des 3 ports, avec, au préalable, sur le port de Comberge, à Saint-Michel-Chef-Chef, une nécessaire mise à niveau du fond (régalage des sédiments). Les fonctionnalités et les aménagements extérieurs du port de la Pointe Saint-Gildas, à Préfailles, seront par ailleurs améliorés. Au total, les dépenses d'investissement sont anticipées à un niveau supérieur à 1,2 M€.



Ces dépenses sont couvertes par des **recettes d'investissement** constituées par un emprunt d'équilibre supérieur à un million d'euros, et d'une recette d'ordre alimentée par les amortissements, à hauteur de 182 000€.



Comme pour le budget principal, le budget annexe ne devrait pas mobiliser l'emprunt dans son intégralité, l'excédent 2020 s'annonçant, à ce jour, propre à couvrir l'essentiel des besoins de financements 2021.

Jean-Michel BRARD souhaite compléter les propos de Monsieur le Président sur la Solitaire du Figaro : selon lui, il est important de continuer le travail qui a été effectué depuis 24 mois, pour rassembler l'ensemble du littoral autour de ce Syndicat mixte, que l'ensemble du littoral soit uni de cette force nautique que représente notre territoire. Il est impératif que tous les ports, comme Pornichet, entre autres, viennent rejoindre la structure. C'est des ressources et du marketing qui rentreront dans le débat d'orientation budgétaire. Il appui la volonté du Président et espère que l'on continuera dans ce sens.

Monsieur le Président propose de passer au vote et en rappelle la spécificité : il ne s'agit pas de voter pour ou contre les orientations en elle-même mais de voter sur le fait que l'on a pris acte qu'elles ont bien été présentées.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires 2021 du budget principal SPA du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique
- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires 2021 du budget annexe SPIC du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique

Adopté à l'unanimité

5.1 Avenant n°4 à la concession de délégation de service public d'établissement et d'exploitation du port fluvial de Nort-sur-Erdre

Vu les articles L.3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le transfert de la compétence portuaire du Département de Loire-Atlantique au Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique relative au port fluvial de Nort-sur-Erdre, approuvé en assemblée délibérante du 24 juin 2019

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte, dans lequel ce dernier se substitue au Département dans ses droits et obligations découlant du contrat et de ses avenants conclus pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif au contrat de concession, notamment son article 36 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Nort-sur-Erdre, en date du 15 décembre 2020, approuvant la prolongation du contrat de délégation de service public du port de Nort-sur-Erdre ;

Vu l'avis favorable du conseil portuaire du 4 décembre 2020 ;

Considérant l'intérêt de mettre en cohérence l'ensemble des échéances des contrats de concession des ports fluviaux afin de favoriser une gestion harmonisée des ports fluviaux du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique ;

Considérant que la prolongation du contrat de délégation de service public d'établissement et d'exploitation du port fluvial de Nort-sur-Erdre jusqu'au 31 décembre 2025 n'est pas de nature à remettre en cause la nature globale ou l'équilibre économique de la concession actuelle ;

Entendu le Rapport du Président,

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat mixte présente cette particularité d'avoir des ports en eau salée mais aussi en eau douce.

Adopté à l'unanimité

QUESTION DIVERSE :

Jean-Michel BRARD évoque le projet d'une liaison maritime entre Pornic et Noirmoutier : la présidente de Région, le Maire actuel de Noirmoutier et la CCI de Vendée ont validés ce projet, il explique la possibilité d'avoir un bateau bus avec l'opérateur déjà en place à Pornic, et l'arrivée d'un nouveau bateau catamaran de 10 places, plutôt haut de gamme, pour faire des liaisons touristiques au départ du port de L'Herbaudière pour aller jusqu'à Pornic.

Afin de finaliser ce projet, pour lequel il ne manque plus que l'autorisation du Président du Département de Vendée, Jean-Michel BRARD demande à Monsieur le Président de bien vouloir appuyer politiquement cette demande auprès de son homologue vendéen.

Monsieur le Président répond qu'il va préparer un courrier au Président du Département de Vendée pour lui indiquer tout l'intérêt qu'il lui porte et l'inciter à le soutenir de la même façon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

La secrétaire de séance

Christiane VAN GOETHEM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. VAN GOETHEM', written on a white rectangular background.